



# Session des jeunes 2020

5 - 8 novembre

**> Dossier**

## Accès au marché du travail suisse

Auteur : Sven Streit

## Sommaire

Mondialisation	3
Glossaire	4
De quoi s'agit-il ?	5
Les points essentiels	5
L'actuel système d'admission	5
La pénurie de personnel qualifié en Suisse	8
Solutions envisageables	9
Cadre légal	11
Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?	11
Critères de décision	12
Liens supplémentaires / en savoir davantage	13
Liens	13
Bibliographie	14
Table des illustrations	15

## Mondialisation

Notre monde n'a jamais été aussi interconnecté qu'aujourd'hui. Au cours des dernières années, le commerce international a fortement augmenté et mis en place des chaînes de distribution qui s'étendent sur toute la planète. Ainsi, c'est désormais banal de commander en Suisse des vêtements produits en Chine ou des fruits tropicaux venus d'Amérique du Sud. Parallèlement, la Suisse exporte à grande échelle des produits industriels et des services financiers à l'étranger.

La mondialisation comporte toutefois d'autres aspects que l'échange de biens partout dans le monde. Sur le plan culturel et politique aussi, les différents pays et leurs habitant-es sont de plus en plus relié-es les un-es aux autres. Prenons par exemple les téléphones portables, qui permettent une relation constante avec le monde entier. Le partage de photos avec des ami-es au Mexique ou les appels vidéo avec des proches aux États-Unis sont aujourd'hui une évidence. Nous explorons physiquement les moindres recoins de notre planète – souvent en avion, mais de plus en plus aussi à travers des ballades virtuelles sur Internet.

Cette augmentation de l'interconnexion est l'une des raisons pour lesquelles le bien-être et la qualité de vie ont augmenté partout dans le monde – mêmes dans les pays moins industrialisés. Le pourcentage de personnes touchées par la pauvreté extrême a baissé de 44% en 1985 à moins de 10%<sup>1</sup> et l'espérance de vie moyenne est de 20 ans supérieure à ce qu'elle était dans les années 50<sup>2</sup>.

Ces chiffres ne représentent toutefois qu'une partie de la réalité. Bien que la plupart des économies nationales n'aient cessé de croître depuis des années, toute la population n'en a pas profité dans la même mesure. Ainsi, les 1% les plus riches de la population mondiale possèdent davantage que les 99% restants<sup>3</sup>. En outre, les conséquences de la mondialisation sur notre environnement sont de plus en plus nettes. La croissance constante de la production mondiale conduit à une pollution grandissante de l'environnement. Il s'agit de défis qui doivent être abordés ensemble et qui nécessitent une coopération internationale renforcée dans différents domaines.

Cela ne signifie cependant pas qu'il faut renoncer à prendre des initiatives au niveau national. Chaque pays doit avoir conscience de sa propre responsabilité et l'assumer. En tant que siège de nombreuses organisations internationales, la Suisse joue un rôle important dans ce contexte. Elle est ainsi dans la meilleure position pour entreprendre des modifications durables et dispose d'une grande crédibilité au sein de la communauté internationale. En tant qu'économie stable et démocratique, elle est également en capacité d'effectuer des investissements sur le long terme dans l'intérêt de la population. Afin que la Suisse puisse contribuer à une meilleure collaboration internationale, il est essentiel de discuter en détail de différentes solutions.

C'est justement là que la jeunesse est attendue. C'est elle qui est le plus concernée par les changements à venir et elle doit s'arranger avec les conséquences des décisions prises aujourd'hui. Il paraît donc logique que l'opinion de la jeunesse joue un rôle central dans le discours politique sur la mondialisation. Cette année, la Session des jeunes souhaite donc offrir une plateforme afin que les jeunes de Suisse puissent discuter de leurs avis et de leurs propositions et les porter face au public.

---

<sup>1</sup> <https://www.bpb.de/nachschlagen/zahlen-und-fakten/globalisierung/52680/armut>

<sup>2</sup> <https://science.orf.at/v2/stories/2946247/>

<sup>3</sup> <https://www.stern.de/wirtschaft/news/oxfam-studie--ein-prozent-besitzt-mehr-als-die-uebrigen-99-prozent-7831886.html>

Faites preuve de créativité, remettez l'existant en cause et partagez avec nous votre représentation de la mondialisation de demain !

## Glossaire

États de l'UE/AELE	<p>UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède</p> <p>AELE : Islande, Liechtenstein, Norvège, <u>Suisse</u></p>
États tiers	Sont qualifiés d'États tiers tous les États qui ne figurent pas dans les listes ci-dessus de l'UE ou de l'AELE.
Personnel qualifié	Le personnel qualifié, ou main-d'œuvre qualifiée, indique toute personne qui a terminé une autre formation après l'école obligatoire.
Équivalent plein temps (EPT)	Il s'agit de la somme des taux d'occupation des places de travail, où par exemple deux postes à 50% ou un poste à 100% constituent un EPT.
Secteur tertiaire	Tous les groupes de métiers qui fournissent des services : vente, transport, banques, santé, divertissement, tourisme, etc.
Population étrangère permanente	Il s'agit de toute personne de nationalité étrangère totalisant au moins douze mois de résidence en Suisse. Contrairement aux statistiques de l'OFS, celles du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ne considèrent pas les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ni les requérant-es d'asile et les personnes admises à titre provisoire. Il y a donc des divergences entre les deux statistiques.

## De quoi s'agit-il ?

Depuis le début du vingtième siècle, la Suisse est une terre d'immigration. Après la Seconde Guerre Mondiale le taux de personnes étrangères par rapport à l'ensemble de la population n'a cessé de croître pour atteindre près de 25% fin 2018 (OFS 2019). Cette main-d'œuvre étrangère contribue dans une large mesure à l'économie suisse. Ainsi, aujourd'hui près d'une personne sur trois dans la population active en Suisse a une origine étrangère (OFS 2020).

Pour l'admission de la main-d'œuvre étrangère, la Suisse applique un système dual. Les citoyen·nes des États de l'UE et de l'AELE profitent d'un accès facilité grâce à l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE. C'est plus compliqué pour les personnes issues d'autres pays. Ainsi, seules les personnes bien qualifiées en provenance d'États tiers sont admises, et en nombre limité.

Mais en considérant que la Suisse manque toujours plus de personnel qualifié, la question se pose de savoir si ces limitations strictes pour les personnes d'États tiers est encore d'actualité. Plusieurs mesures ont déjà été prises pour enrayer la pénurie de compétences, notamment afin d'encourager le potentiel de main-d'œuvre national. Toutefois, certaines études laissent supposer que le futur besoin en personnel qualifié ne pourra pas être couvert uniquement avec ces mesures. La lecture de ce dossier devrait vous permettre de mieux évaluer si des assouplissements sont nécessaires, et si oui lesquels, dans l'admission des ressortissant·es de l'UE/AELE ou d'États tiers.

## Les points essentiels

### L'actuel système d'admission

#### Admission pour les États UE/AELE

Avant l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), entré en vigueur en 2002, l'admission des citoyen·nes de l'UE et de l'AELE sur le marché du travail suisse était réglementé par des contingents : il y avait un nombre maximal d'admissions par an. Ces limites quantitatives pouvaient être maintenues au plus tard jusqu'en 2007, avec la fin des premières dispositions transitoires de l'ALCP. Toutefois, au début une réglementation transitoire qui prévoyait des contingents restait en place pour les nouveaux membres de l'UE.

L'ALCP est considéré comme une partie essentielle des accords bilatéraux I entre la Suisse et l'Union européenne. Il permet aux ressortissant·es de Suisse et des États de l'UE/AELE de choisir librement leur lieu de travail ou de résidence au sein de ces pays, à condition de disposer d'un contrat de travail valide, d'exercer une activité indépendante ou, en l'absence d'activité lucrative, de disposer de moyens financiers suffisants. Les personnes des États de l'UE/AELE qui disposent d'une autorisation de séjour peuvent par ailleurs effectuer un regroupement familial (conjoint·e, enfants, parents et grands-parents), à condition d'avoir un logement adapté et les moyens financiers nécessaires.

Cet accord profite surtout aux entreprises suisses, qui peuvent le cas échéant recruter plus facilement du personnel qualifié en provenance de l'UE. Certaines branches dépendent

fortement de la main-d'œuvre étrangère, notamment la restauration, le bâtiment et le tourisme ainsi que le secteur de la santé. Un besoin grandissant se manifeste cependant aussi dans les métiers qui nécessitent un haut niveau de formation.

Afin d'éviter des conditions salariales et de travail abusives dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes, des mesures d'accompagnement ont été introduites en 2004. Depuis, des contrôles réguliers sont réalisés et des sanctions sont infligées en cas d'infractions. En cas d'abus répétés, des normes minimales peuvent par ailleurs être introduites.

En 2014, la population suisse a accepté l'initiative contre l'immigration de masse. L'article constitutionnel 121a a ainsi été introduit, qui prévoit entre autres que la Suisse réglemente l'immigration de manière autonome et qu'elle limite le nombre des autorisations de séjour à travers des plafonds et des contingents annuels. En outre, pour l'admission des personnes actives de nationalité étrangère, l'intérêt économique global de la Suisse doit être pris en considération et la priorité doit être accordée aux Suisses et Suissesses. Ces conditions sont déjà appliquées pour les personnes issues d'États tiers, mais elles ne sont pas compatibles avec l'ALCP. C'est pourquoi le Parlement a cherché une solution qui puisse être conciliable avec les accords. Celle-ci a été trouvée sous la forme d'une obligation d'annoncer les postes vacants. Depuis cette année, pour les groupes professionnels affichant un taux de chômage supérieur à 5%, les employeurs et employeuses doivent signaler les postes vacants aux offices régionaux de placement (ORP). Ainsi, pendant 5 jours, les personnes suisses à la recherche d'un emploi obtiennent un accès exclusif à ces postes (SECO ALCP 2019).

### **Admission pour les États tiers**

Conformément à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), seule la main-d'œuvre qualifiée est admise en provenance d'États tiers, et ce en nombre limité. Le Conseil fédéral définit annuellement le nombre d'autorisations, après avoir entendu les cantons et les partenaires sociaux. Cette année, le contingent s'élève à 8500 personnes. Les séjours de longue durée (permis B) sont 4500, les séjours de courte durée (permis L) sont 4000. Une partie de ces contingents est répartie aux cantons au début de l'année. L'autre reste au niveau de la Confédération, afin d'estomper des déséquilibres régionaux et de pouvoir réagir de manière flexible aux changements des besoins cantonaux.

De plus, l'accès de ressortissant·es d'États tiers est compliqué par la priorité accordée aux citoyen·nes suisses ou des pays de l'UE/AELE. Cela signifie que leur admission est possible lorsque personne n'a été trouvé en Suisse ou dans l'UE/AELE pour le poste convoité. Une autre condition pour l'admission des personnes d'États tiers dans le marché du travail suisse est la considération des intérêts économiques du pays. Pour cela, l'analyse porte sur la situation du marché, le développement économique durable et la capacité d'intégration des personnes étrangères (SEM 2018).

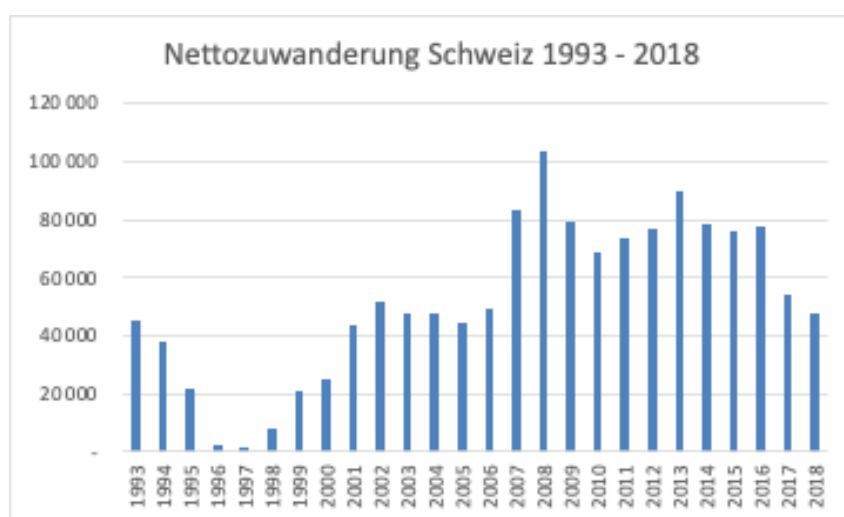
Pour les citoyen·nes d'États tiers, le regroupement familial se limite au ou à la conjoint·e ainsi qu'aux enfants jusqu'à 18 ans. En plus de disposer de moyens financiers suffisants, la ou le conjoint du titulaire de l'autorisation de séjour doit être apte à communiquer dans la langue nationale parlée au lieu de domicile (ch.ch 2020).

### **Faits et chiffres**

En 2019, 140 554 personnes ont immigré en Suisse, tandis que 79 973 émigraient. L'immigration nette (immigration - émigration) s'élevait donc à 55 017. Parmi ces personnes, 31 965 venaient de l'UE/AELE et 23 052 de pays tiers. Le principal motif d'immigration est le début d'une activité salariée, 49,3%, suivi du regroupement familial, 28,6%. Les transferts du domaine de l'asile ne constituent que 4,7% des immigrations (SEM 2020).

Comme nous pouvons le constater dans le graphique suivant, l'immigration nette de la population étrangère permanente a généralement augmenté au cours des 25 dernières années, mais elle a recommencé à diminuer dernièrement.

Image 1 : Immigration nette Suisse 1993 - 2018



Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, l'immigration nette des pays de l'UE/AELE a distinctement augmenté, alors qu'elle n'a pas évolué pour les États tiers. Cette augmentation des personnes de l'UE/AELE a toutefois débuté déjà à la fin des années 90 et est davantage due à une diminution de l'émigration qu'à une augmentation de l'immigration (FAI 2013).

L'importance de l'immigration dépend entre autres de la situation économique de la Suisse et des autres pays. Ainsi, notamment en période de forte croissance économique, les employeurs et employeuses suisses recrutent beaucoup de personnel à l'étranger. Le graphique montre d'ailleurs bien que l'immigration nette augmentait fortement pendant la période de boom entre 2005 et 2008, alors qu'elle a diminué après la crise financière de 2008. Ce n'est que lorsque l'économie suisse a commencé à se remettre, à partir de 2011, que l'immigration nette a également repris (SECO ALCP 2017).

Le niveau de formation des personnes étrangères en Suisse a beaucoup augmenté au cours des 30 dernières années. Alors qu'en 1991 seules 16% des personnes immigrées disposaient d'un diplôme universitaire, elles étaient déjà 56% en 2013. Le taux de personnes étrangères avec un diplôme du niveau secondaire 1 a quant à lui diminué de 49% à 16% pendant la même période. Cette tendance à une plus forte immigration de personnes très qualifiées est

déjà constatée avant l'introduction de l'ALCP et est entre autres liée au changement des structures (SECO 2013).

De plus, avec l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes et la relative suppression du statut de saisonnier, une étape importante a été franchie dans la politique d'intégration en Suisse. Le statut de saisonnier avait pour objectif de gagner de la main-d'œuvre étrangère pour l'économie suisse sans permettre à ces personnes de s'installer en Suisse. Ainsi, à côté d'une autorisation de séjour limitée à neuf mois par an, la participation aux assurances sociales et l'autonomie des travailleurs et travailleuses aussi étaient restreintes : interdiction de changer d'employeur et de domicile pendant la saison, interdiction du regroupement familial (DHS 2012).

D'autres mesures pour une meilleure intégration des personnes étrangères ont été mises en œuvre dès 2008 avec l'introduction de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et de l'ordonnance sur l'intégration. En 2019, de nouvelles dispositions sur l'intégration ont été adoptées et la LEtr a été remplacée par la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Concrètement, l'intégration doit être mesurée par plusieurs critères (compétences linguistiques, participation à la vie économique, respect de la sécurité publique, respect des valeurs ancrées dans la Constitution) afin de renforcer l'attrait pour l'intégration. Depuis 2019, la Confédération dispose par ailleurs d'un nouvel outil pour une meilleure intégration des réfugié·es et des personnes admises à titre provisoire, l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Davantage à ce sujet plus bas.

## La pénurie de personnel qualifié en Suisse

### Faits et chiffres

Au cours des deux dernières décennies, il n'y pas que la population qui a considérablement grandi en Suisse, mais aussi l'emploi. Entre 1996 et 2015, les équivalents plein temps sont passés de 3,3 à près de 4 millions – une croissance de presque 20%. Cette hausse est toutefois surtout due au secteur tertiaire, alors que le secteur de l'industrie a pu maintenir son niveau d'emploi et que le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche et activités minières) a constaté un recul de 30%.

On constate également que les professions hautement qualifiées – métiers de cadres, professions académiques, technicien·nes et autres professions intermédiaires – gagnent toujours plus en importance. Leur part à l'emploi est ainsi passée de 41% à 53% entre 1996 et 2015. En revanche, les professions moyennement qualifiées (employé·es de bureau, métiers qualifiés de l'artisanat) ont chuté de 40% à 28% dans le même intervalle. Ces chiffres montrent qu'au cours des vingt dernières années, la Suisse a connu un changement structurel (SECO Marché du travail, 2017).

D'une part, en raison du changement structurel, la demande en personnel qualifié (technique) augmente. D'autre part, il y a aujourd'hui déjà plus de départs que d'arrivées sur le marché du travail (évolution démographique). Lorsque la demande en personnel qualifié est plus grande que l'offre, on fait face à une pénurie de personnel qualifié. Ceci peut être modifié à court terme avec des fluctuations conjoncturelle ou à long terme par une évolution structurelle ou démographique.



Comme le révèle une étude du SECO, les métiers ayant des exigences de qualification accrues sont davantage concernés par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cela comprend les professions d'ingénieur·es, de technicien·nes, de gestion ainsi que les professions judiciaires. Toutefois, les métiers de la santé, de l'informatique, de la publicité, du tourisme ou de la fiducie affichent aussi un besoin élevé en main-d'œuvre qualifiée (SECO Pénurie de main-d'œuvre qualifiée, 2016).

Une étude de l'Université de Bâle prévoit que d'ici 2060 en Suisse, la pénurie de main-d'œuvre pourrait s'élever entre 0,8 et 1,4 millions de personnes afin de réaliser la croissance économique actuelle de 2% (Wunsch 2014).

Pour combler cette lacune, il existe une multitude de solutions différentes. Nous en aborderons certaines dans le chapitre suivant.

## Solutions envisageables

### **Promotion du potentiel national de main-d'œuvre**

Une approche consisterait à promouvoir le potentiel national de main-d'œuvre. En 2011, le Conseil fédéral a lancé une initiative pour combattre la pénurie de personnel qualifié ; celle-ci comporte plusieurs mesures visant à une meilleure mobilisation de la main-d'œuvre suisse. La meilleure compatibilité entre vie professionnel et familiale devrait surtout permettre aux femmes d'être mieux intégrées dans le marché du travail. De plus, des formations continues et des diplômes plus élevés devraient notamment permettre aux employé·es plus âgé·es de répondre aux exigences du marché du travail.

Depuis l'introduction de l'article 121a Cst. à la suite de l'initiative contre l'immigration de masse en 2014, l'exploitation du potentiel offert par la main-d'œuvre en Suisse prend encore plus d'importance. La politique en matière de personnel qualifié a ainsi été intégrée à partir de 2019 dans les structures ordinaires du DEFR (SECO) en tant que tâche permanente (Conseil fédéral 2018). De plus l'Agenda Intégration Suisse (AIS) est entré en vigueur en 2019. Par ce biais, la Confédération et les cantons souhaitent intégrer plus rapidement les réfugié·es et les personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail. Le Conseil fédéral a ainsi décidé de faire passer le forfait d'intégration versé aux cantons de 6000 à 18 000 francs, leur permettant un encouragement précoce de l'apprentissage de la langue chez les requérant·es d'asile. Un des objectifs de l'AIS est que tou·tes les réfugié·es et personnes admises à titre provisoire disposent de connaissances de base d'une langue nationale au bout de trois ans. Par ailleurs, la moitié au moins des adultes devront être insérés dans le marché du travail après sept ans (DFJP 2019). Une autre mesure d'intégration est le « Préapprentissage d'intégration Plus », qui vise à développer notamment les compétences linguistiques, les compétences scolaires de base ainsi que les normes et les valeurs fondamentales. Ces mesures s'adressent non seulement aux réfugié·es et aux personnes admises à titre provisoire, mais aussi aux personnes arrivées tardivement des États de l'UE/AELE et pays tiers (SEM PAI+).

Un autre potentiel réside dans les personnes hautement qualifiées de pays tiers (ainsi que de l'UE/AELE) qui arrivent en Suisse à la suite d'un regroupement familial de travailleurs et travailleuses migrant·es, du mariage avec un·e ressortissant·e suisse ou de la migration humanitaire. Comme le révèle une étude de Volkswirtschaftlichen Beratung BSS, certaines

personnes rencontrent différents obstacles pour être recrutées par des entreprises. Parallèlement aux lacunes linguistiques, le problème se situe surtout dans l'investissement élevé en termes de recrutement et de suivi ainsi que dans le manque de reconnaissance des diplômes ou certificats de travail étrangers. Afin de mieux intégrer ces personnes hautement qualifiées de pays tiers sur le marché du travail, en fonction de leurs qualifications, il faut donc mettre en place une promotion plus générale de la langue ainsi qu'une meilleure reconnaissance et interprétation des diplômes étrangers (BSS 2015). Ce dernier point est toujours effectué individuellement, une reconnaissance systématique reste donc difficile. Au cours des dernières années, plusieurs parlementaires ont déjà déposé des interventions politiques à ce sujet.

Les mesures qui concernent les personnes déjà entrées dans la vie professionnelle sont certes importantes, mais tout aussi essentielles sont celles qui touchent les personnes qui doivent encore faire face à ce défi – à savoir les enfants et les jeunes en formation. Ainsi, par exemple, les filières MINT (mathématique, informatique, sciences naturelles et technique) sont touchées par une pénurie de personnel qualifié. Ce serait approprié de promouvoir ces matières dès l'école primaire. Depuis 2011, la Confédération et les cantons poursuivent l'objectif commun de convaincre les jeunes, en particulier les femmes, à suivre des études de sciences naturelles. Ainsi, avec le Plan d'études 21, les filières MINT devraient être renforcées et orientées vers la pratique. Afin d'augmenter durablement l'intérêt des élèves, il pourrait aussi s'avérer efficace de mieux démontrer le sens et l'objectif des études en sciences naturelles et de permettre aux jeunes des utilisations pratiques (economiesuisse 2017).

Plusieurs études laissent toutefois entrevoir que, surtout pour les professions avec des profils de qualifications très élevés, ces mesures ne suffiront pas à couvrir la future pénurie de personnel qualifié avec la seule main-d'œuvre nationale. Ce entre autres parce que la Suisse affiche aujourd'hui déjà un des taux d'emploi les plus élevés en comparaison internationale. Une étude de l'Université de Bâle conclut qu'il faudrait une gestion ciblée de l'immigration dans les professions affichant une pénurie de personnel qualifié afin de couvrir le manque à venir de main-d'œuvre spécialisée (Wunsch 2014). Plusieurs représentant·es du monde économique et politique partagent cet avis et proposent des solutions en ce sens.

### **Possibilités d'adaptation des conditions d'admission pour les personnes de pays tiers**

Alors que les personnes de l'UE/AELE bénéficient d'un accès facilité au marché du travail suisse, l'admission des ressortissant·es d'États tiers se limite aujourd'hui déjà à la main-d'œuvre bien qualifiée. En plus de la priorité accordée aux personnes suisses et de l'UE/AELE, les citoyen·nes de pays tiers sont toutefois aussi soumis à des contingents qui servent à la Confédération d'outil de gestion de l'immigration. Afin de trouver assez de professionnel·les qualifié·es à l'avenir, les associations professionnelles et plusieurs politiques demande une modification de la législation.

Une approche cible les jeunes talents et propose que les titulaires d'un master ou d'un doctorat obtenu en Suisse et originaire d'un pays tiers soient exclu·es des contingents lorsqu'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée est avérée dans leur domaine. Le conseiller national Marcel Dobler a déposé une motion en ce sens au Parlement qui a été adoptée par les deux chambres et qui est maintenant traitée (Motion Dobler 2017).

L'association professionnelle economiesuisse va un peu plus loin et demande que pour les diplômé·es mentionné·es plus haut, la durée de recherche d'emploi soit prolongée des actuels six mois à douze mois et que ces personnes puissent effectuer un stage pendant leurs études ou pendant la période de recherche. C'est actuellement difficile car la loi sur les étrangers interdit de travailler plus de 15 heures pendant les études (economiesuisse 2019).

Il y a aussi des propositions qui ne concernent pas que les diplômé·es de pays tiers, mais qui souhaiteraient remplacer le système d'admission actuel par un système plus flexible, dont les mécanismes soient adaptés aux besoins de l'économie. Un postulat du conseiller national Philippe Nantermod qui charge le Conseil fédéral d'examiner l'aménagement d'un tel système a été approuvé en mars dernier par le Parlement. Parmi les options envisageables il y aurait l'augmentation des contingents, une bourse d'échange pour les contingents ou un système de Green Card comme cela existe aux États-Unis (Postulat Nantermod 2019).

Toutefois, ce sujet ne fait pas l'unanimité. Bien que le Conseil fédéral soit favorable à l'examen d'un nouveau système pour réglementer l'immigration de pays tiers, il rejette des demandes concrètes telles que la motion Dobler. Selon lui, aucune modification supplémentaire n'est nécessaire à ce sujet, car les ressortissant·es de pays tiers disposant d'un diplôme universitaire suisse sont déjà exempté·es aujourd'hui de la priorité des travailleurs et travailleuses indigènes lorsque leur activité professionnelle revêt un important intérêt scientifique ou économique.

## **Cadre légal**

### *Accord sur la libre circulation des personnes*

Avec cet accord, les ressortissant·es de Suisse et des pays membres de l'UE se voient accorder le droit de choisir librement leur lieu de travail et leur domicile sur le territoire des États parties.

### *Constitution fédérale, article 121a*

Cet article constitutionnel prévoit que la Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangères et étrangers. Le nombre des autorisations délivrées est limité par des plafonds et des contingents annuels. Ces contingents doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale.

### *Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)*

Cette loi fédérale réglemente l'entrée, la sortie, le séjour ainsi que le regroupement familial des personnes étrangères en Suisse. Elle réglemente aussi la promotion de l'intégration de ces dernières. Cela comprend aussi les conditions d'admission pour les personnes d'États tiers sur le marché du travail suisse.

### *Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)*

L'OASA comprend les ordonnances du Conseil fédéral sur l'admission, le séjour et l'exercice d'une activité lucrative des étrangères et étrangers sur la base de la LEI.

## **Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?**

### **Parlement**

*Interpellation* « Reconnaissance de diplômes étrangers dans le contexte de la pénurie de personnel qualifié »

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173804>

*Interpellation* « Mieux intégrer dans le marché du travail les immigrés hautement qualifiés provenant d'États tiers »

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153764>

*Postulat* « Pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Base de données nationale permettant aux entreprises d'évaluer et de comparer les diplômes étrangers »

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153632>

*Motion* « Prévoir l'admission hors contingent de personnel qualifié en provenance de pays tiers pour soutenir les secteurs en pénurie de main-d'œuvre »

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194517>

*Motion* « Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici »

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173067>

*Postulat* « Pour une gestion migratoire répondant aux besoins de la Suisse »

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193651>

*Postulat* « Des talents et des spécialistes pour la place technologique suisse au XXI<sup>e</sup> siècle »

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194351>

## **Votations**

*Initiative de limitation (27.09.2020)*

Tout comme l'initiative contre l'immigration de masse, cette initiative vise à ce que la Suisse réglemente de manière autonome l'immigration des personnes étrangères en provenance de l'UE, sans libre circulation des personnes. Si elle avait été acceptée, le Conseil fédéral aurait dû négocier la sortie de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE dans les 12 mois, faute de quoi l'ALCP aurait été résilié par le Conseil fédéral. L'initiative a été rejetée le 27 septembre 2020 avec 61.7% des voix et un taux de participation de 59%.

## **Critères de décision**

*Quels sont les arguments en faveur d'une adaptation des conditions d'admission des personnes issues d'États tiers ?*

- En Suisse, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est toujours plus marquée, celle présente dans le pays ne suffisant pas et, selon la conjoncture et la situation de l'emploi, elle ne peut pas toujours être recrutée dans les États de l'UE/AELE.
- Bien que plus de la moitié des ressortissant·es d'États tiers ayant suivi leurs études en Suisse ont un diplôme dans le secteur MINT (forte pénurie de main-d'œuvre qualifiée), elles et ils ne restent que rarement travailler en Suisse après leurs études.

- Le potentiel national de main-d'œuvre est limité et il est déjà bien exploité aujourd'hui avec un taux d'emploi élevé.

*Quels sont les arguments contraires ?*


- Les ressortissant·es de pays tiers disposant d'un diplôme universitaire suisse sont déjà exempté·es aujourd'hui de la priorité des travailleurs et travailleuses indigènes lorsque leur activité professionnelle revêt un important intérêt scientifique ou économique.
- Les contingents pour l'admission de pays tiers sont adaptés chaque an par le Conseil fédéral en fonction des besoins.
- En 2014, avec l'initiative contre l'immigration de masse, la population suisse s'est exprimée en faveur d'une réduction de l'immigration.

*Autres questions auxquelles réfléchir :*

- Y a-t-il des objections morales à ce que la Suisse recrute de la main-d'œuvre à l'étranger et que celle-ci fasse donc défaut dans le pays d'origine ?
- Parallèlement à l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifiée, que pouvons-nous faire d'autre afin de mieux exploiter le potentiel de la main-d'œuvre qualifiée nationale ?
- La Suisse devrait-elle mieux reconnaître les diplômes étrangers ?

## Liens supplémentaires / en savoir davantage

Liens	Code QR
Observatoire sur l'ALCP du SECO <a href="https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html">https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html</a>	
Personnel qualifié suisse du DEFR <a href="https://www.personnelqualifie-suisse.ch/fr/">https://www.personnelqualifie-suisse.ch/fr/</a> <a href="https://www.fachkraefte-schweiz.ch/de/">https://www.fachkraefte-schweiz.ch/de/</a>	
Intégration sociale de l'EPER <a href="https://chancen-geben.heks.ch/">https://chancen-geben.heks.ch/</a>	

<p>Formation economiesuisse  <a href="https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/etudiants-et-rangers-formation-onereuse-et-potentiel-inexploite">https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/etudiants-et-rangers-formation-onereuse-et-potentiel-inexploite</a></p>	

## Bibliographie

BSS 2015: Volkswirtschaftliche Beratung BSS (2015), Hindernisse und Hilfestellung bei der Nutzung von inländischem Fachkräftepotential, [https://www.bss-basel.ch/images/stories/bss-basel/downloads/b,s,s.-studie\\_hindernisse\\_hilfestellungen\\_fachkraeftepotential.pdf](https://www.bss-basel.ch/images/stories/bss-basel/downloads/b,s,s.-studie_hindernisse_hilfestellungen_fachkraeftepotential.pdf) [17.06.2020]

ch.ch 2020 : Le portail des autorités suisses, Regroupement familial pour les ressortissants de pays tiers, <https://www.ch.ch/fr/regroupement-familial-pays-tiers/>, [02.10.2020]

Conseil fédéral 2018 : Conseil fédéral (2018), Rapport final sur l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, <https://www.fachkraefte-schweiz.ch/perch/resources/dokumente/schlussberichtdefki.pdf> [02.10.2020]

FAI 2013: Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik Universität Basel (2013), Effekte der Personenfreizügigkeit auf die wirtschaftliche Entwicklung der Schweiz, <https://biblio.parlament.ch/e-docs/373941.pdf>, [01.07.2020]

DFJP 2019 : Département fédéral de justice et police DFJP (2019), Agenda Intégration Suisse : mise en œuvre le 1<sup>er</sup> mai, <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/actualite/news/2019/2019-04-100.html>, [03.10.2020]

DHS 2012 : Dictionnaire historique de la Suisse (2012), Saisonniers, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025738/2012-10-04/>, [02.10.2020]

economiesuisse 2017 : economiesuisse (2017), Ingénieurs en Suisse : état des lieux, <https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/comment-remedier-la-penurie-de-main-doeuvre-specialisee>, [02.10.2020]

economiesuisse 2019 : economiesuisse (2019) : Étudiants étrangers: formation onéreuse et potentiel inexploité, <https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/etudiants-et-rangers-formation-onereuse-et-potentiel-inexploite> [02.10.2020]

Motion Dobler 2017 : Conseiller national Marcel Dobler (2017), Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici, <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20173067> [02.10.2020]

OFS 2019 : Office fédéral de la statistique (2019), La population de la Suisse en 2018, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kataloge-datenbanken.assetdetail.10827607.html>, [02.10.2020]

OFS 2020 : Office fédéral de la statistique (2020), Personnes actives occupées selon le sexe, la nationalité et la catégorie d'autorisation de résidence, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/active-professionnelle-temps-travail/actifs-occupes/suisses-et-rangers.assetdetail.11727400.html>, [02.10.2020]

Postulat Nantermod 2019 : conseiller national Philippe Nantermod (2019), Pour une gestion migratoire répondant aux besoins de la Suisse, <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20193651> [02.10.2020]

SECO 2014 : Secrétariat d'État à l'économie (2014), Dixième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, [https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit\\_Arbeitsbeziehungen/Observatorium\\_Freizuegigkeitsabkommen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html), [02.10.2020]

SECO Marché du travail 2017: Secrétariat d'État à l'économie (2017), Les causes et effets dus au changement structurel sur le marché du travail suisse, [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_und\\_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen\\_Arbeitsmarktforschung/ursachen\\_auswirkungen\\_strukturwandels\\_arbeitsmarkt.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Informationen_Arbeitsmarktforschung/ursachen_auswirkungen_strukturwandels_arbeitsmarkt.html) [07.06.2020]

SECO Besoins de main-d'œuvre qualifiée 2017 : Secrétariat d'État à l'économie (2016), Pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse, <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/arbeitsmarkt/fachkraefteinitiative.html> [02.10.2020]

SECO ALCP 2017 : Secrétariat d'État à l'économie (2017), Quinze ans de libre circulation des personnes, <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-67405.html>, [03.10.2020]

SECO ALCP 2019 : Secrétariat d'État à l'économie (2019), Quinzième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, [file:///C:/Users/Nath/AppData/Local/Temp/15\\_Observatoriumsbericht\\_zum\\_FZA\\_fr.pdf](file:///C:/Users/Nath/AppData/Local/Temp/15_Observatoriumsbericht_zum_FZA_fr.pdf), [03.10.2020]

SEM 2018 : Secrétariat d'État aux migrations (2018), Bases régissant l'admission de ressortissants étrangers sur le marché suisse du travail, [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/arbeit/nicht-eu\\_efta-angehoerige/grundlagen\\_zur\\_arbeitsmarktzulassung.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/arbeit/nicht-eu_efta-angehoerige/grundlagen_zur_arbeitsmarktzulassung.html), [03.10.2020]

SEM 2020 : Secrétariat d'État aux migrations (2020), Statistiques sur l'immigration 2019, <http://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/statistik/auslaenderstatistik/monitor/2019/statistik-zuwanderung-2019-12-jahr-f.pdf>, [02.10.2020]

SEM PAI+ : Secrétariat d'État aux migrations (2020), Points clés du programme pilote « Préapprentissage d'intégration plus » <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/ausschreibungen/2018-integrvorlehre/eckpunkte-invol-plus-f.pdf.download.pdf/eckpunkte-invol-plus-f.pdf>, [03.10.2020]

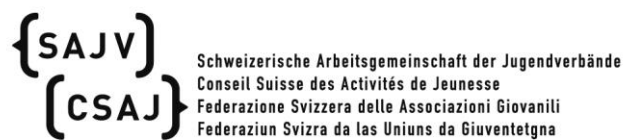
Siegenthaler 2019: Peter Siegenthaler (2019): Keine Kontingente für Studierende aus Drittstaaten, [https://www.swissinfo.ch/ger/fachkraeftemangel\\_keine-kontingente-fuer-studierende-aus-drittstaaten/44950110](https://www.swissinfo.ch/ger/fachkraeftemangel_keine-kontingente-fuer-studierende-aus-drittstaaten/44950110) [07.06.2020]

Wunsch 2014: Arbeits- und Fachkräftebedarf der Schweiz bis 2060, Conny Wunsch: Abteilung Arbeitsmarktökonomie, Wirtschaftswissenschaftliche Fakultät, Universität Basel

## Table des illustrations

Image 1 : Immigration nette Suisse 1993 - 2018 : données de l'Office fédéral de la statistique (2019), Bilan de la population résidente permanente étrangère, 1951-2018, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.assetdetail.9486013.html>, [03.10.2020]

CSAJ | Direction de la Session des jeunes  
[projektleitung@jugendsession.ch](mailto:projektleitung@jugendsession.ch)  
[www.jugendsession.ch](http://www.jugendsession.ch)



Ce dossier thématique a été élaboré avec le soutien du *Secrétariat d'État aux migrations*,  
l'*Unia* et *economiesuisse*